

**INFORMATION SUR
L'UTILISATION DES COOKIES :
ENJEUX ET IMPACTS**

30/04/2014

LA MISE EN PLACE DU BANDEAU : UNE NÉGOCIATION AVEC LES OPÉRATIONNELS

Utilisation de l'outil d'affichage des publicités sur le site :

- Campagne d'affichage systématique avec un capping de 1.
- Pas compatible avec les campagnes de pub type habillage.

Discussions avec les opérationnels sur la formulation de la mention :

- Les termes « publicité ciblée », « statistiques de fréquentation » semblaient anxiogène pour le marketing.
- Le bandeau renvoie sur les CGU.

Position CIL : coller à la recommandation de la Cnil : des termes simples et compréhensibles qui informent des différentes finalités des cookies.

PRÉSENTATION DU BANDEAU MIS EN PLACE



La bandeau renvoie vers la partie « données personnelles » des CGU, qui inclut des liens permettant de s'opposer à la publicité ciblée et au webanalytics.

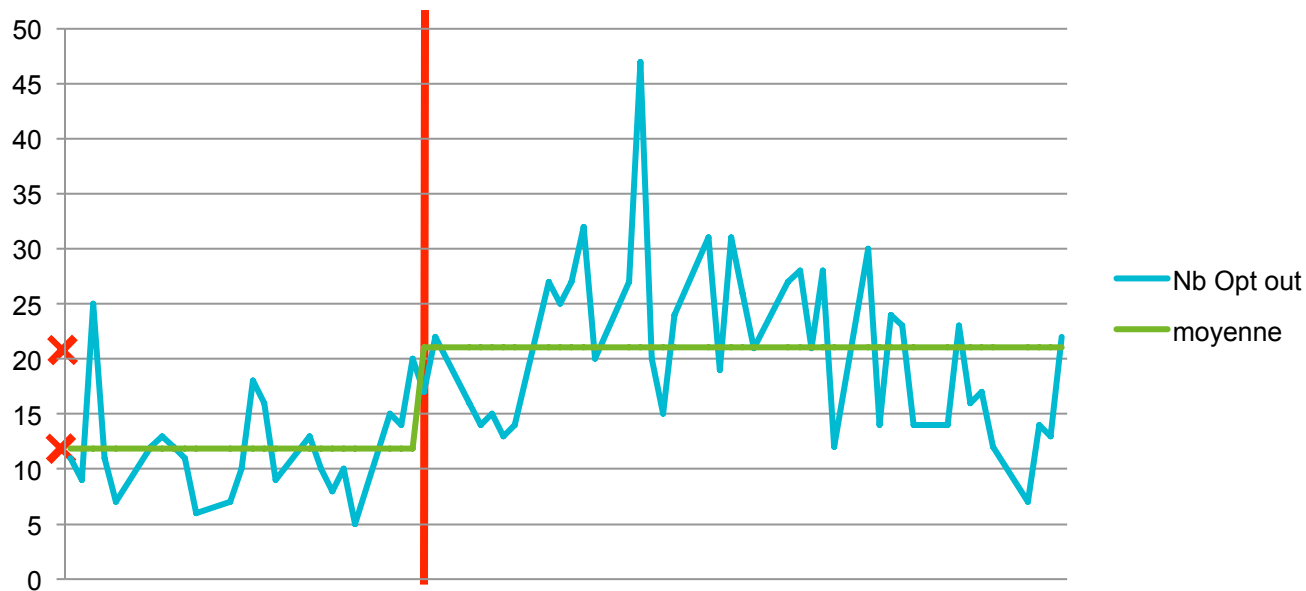
De l'ordre de 3 millions d'affichage par mois, et 0.1% de taux de clic.

IMPACT DU BANDEAU SUR LA CONSULTATION DES CGU



**Nombre de visiteur uniques ayant consulté la page
« protection de la vie privée » vers laquelle pointe le bandeau
(valeur journalière, hors WE).**

STATISTIQUES DES VISITEURS EN OPT-OUT



Nombre de visiteur uniques vu sur le site avec un cookie d'opt out (valeur journalière, hors WE).

→ l'impact business du bandeau et de l'opt out est à ce stade négligeable